

... RAPPORT ANNUEL

du service public de prévention et
de gestion des déchets ménagers et assimilés

2022



Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne ● ●

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE
L'Aillantais
en Bourgogne

**9, rue des Perrières
Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON**

Tél. 03 86 63 38 57
environnement@ccallantais.fr

SOMMAIRE :

A.	Les indicateurs techniques :	1
1	Le territoire desservi :	1
1.1	Le périmètre :	1
1.2	L'organisation :	1
2	La prévention des déchets :	2
2.1	Indice de prévention des déchets par rapport à 2010 :	2
2.2	Préambule à la prévention des déchets :	2
2.3	Principales actions menées en 2022 :	3
3	La collecte :	4
3.1	Population desservie :	4
3.2	La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte à porte :	5
3.2.1	L'organisation :	5
3.2.2	Les quantités collectées :	5
3.3	La collecte sélective des déchets recyclables :	6
3.3.1	L'organisation :	6
3.3.2	Les quantités collectées de corps creux et corps plats :	6
3.3.3	Les quantités collectées dans les containers à verre :	7
3.4	La collecte en déchèterie :	7
3.4.1	La déchèterie de Guerchy :	7
3.4.2	Les déchèteries de Toucy et de Pourrain :	9
3.4.3	La déchèterie de Charny :	9
3.4.4	Le bilan des tonnages collectés :	10
3.5	Comparaison des tonnages collectés :	13
4	Le traitement :	13
4.1	La localisation des unités de traitement :	13
4.1.1	Les ordures ménagères résiduelles :	13
4.1.2	Les déchets recyclables :	13
4.1.3	Les déchets issus de la déchèterie de Guerchy :	15
4.2	Le bilan quantitatif des tonnages traités :	16
5	La redevance incitative :	18
5.1	Le nombre de bacs mis en place :	18
5.2	La grille tarifaire 2022 :	18
5.3	Évolution du montant de la redevance incitative :	18
B.	Les indicateurs financiers :	19
1	Les modalités d'exploitation du service collecte et traitement :	19
2	Le bilan annuel des coûts :	19
2.1	Les principales dépenses et recettes du service :	19
2.2	Calcul des différents coûts :	20
2.3	Comparaison avec les années précédentes :	21
2.4	Comparaison avec le coût de référence national (référence année 2021) :	21
C.	La communication :	21
1	La communication grand public :	21
2	La communication auprès des scolaires :	21

A. Les indicateurs techniques :

1 Le territoire desservi :

1.1 Le périmètre :

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB) regroupe 13 communes en 2022, à savoir :

- ✓ Chassy
- ✓ Fleury-la-Vallée
- ✓ La Ferté-Loupière
- ✓ Les Ormes
- ✓ Le Val d'Ocre
- ✓ Merry-la-Vallée
- ✓ Montholon
- ✓ Poilly-sur-Tholon
- ✓ Saint-Maurice-le-Vieil
- ✓ Saint-Maurice-Thizouaille
- ✓ Senan
- ✓ Sommeçaise
- ✓ Valravillon



1.2 L'organisation :

La CCAB exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

L'année 2012 est la première année de facturation de la redevance incitative.

Depuis le deuxième trimestre 2017 :

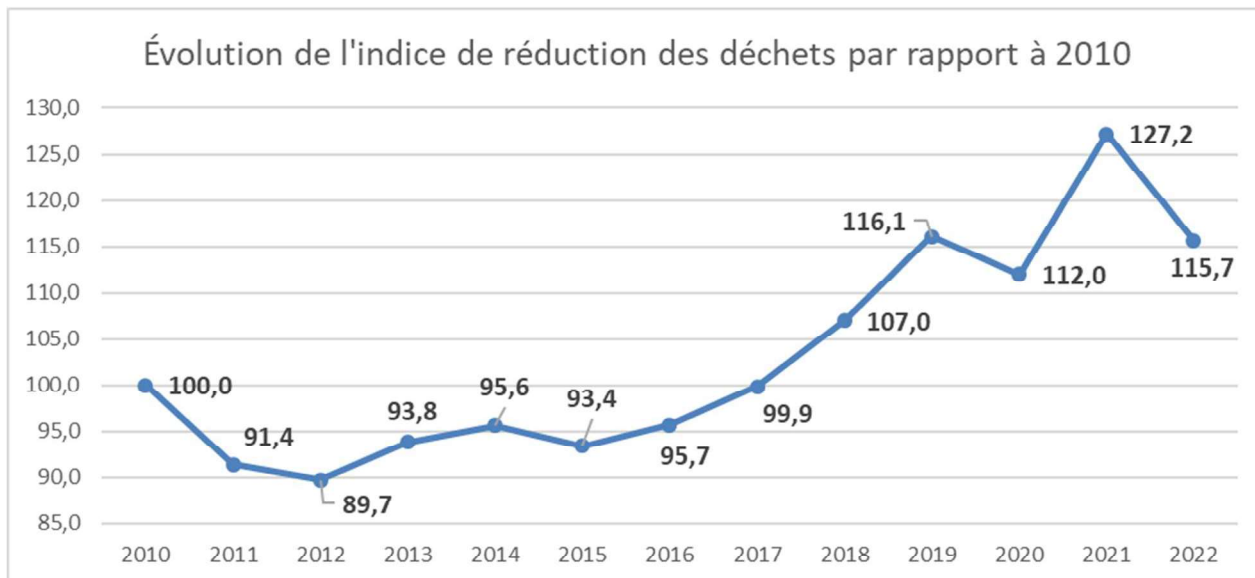
La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte, une fois tous les 15 jours. La collecte des déchets recyclables (hors verre) est effectuée en porte à porte, une fois tous les 15 jours.

La collecte du verre est effectuée en apport volontaire par le prestataire environ une fois toutes les trois semaines.

2 La prévention des déchets :

2.1 Indice de prévention des déchets par rapport à 2010 :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'indice de réduction des déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab).



Il est constaté l'impact de la mise en place de la redevance incitative sur la réduction de la production de déchets en 2012. Depuis cette mise en place, après une période de stagnation, la production des déchets ménagers est repartie à la hausse ces dernières années.

Cette augmentation est due à l'augmentation des déchets des déchèteries : + 84,5 % entre 2010 et 2019, avec notamment une augmentation des végétaux (+ 122 % entre 2010 et 2019) et des gravats (+ 85,5 % entre 2010 et 2019). L'année 2020 est marquée par une diminution de cet indice provoquée par la baisse du tonnage des gravats et des végétaux. Cette diminution de tonnage est la conséquence de la fermeture des déchèteries pendant la période COVID et l'arrêt des chantiers. Après une année 2021 marquée par une forte augmentation de cet indice de réduction des déchets, celui-ci est à la baisse pour l'année 2022. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diminution : crise énergétique avec une diminution du pouvoir d'achat des ménages, ainsi qu'une année présentant une pluviométrie inférieure à 2021, expliquant la diminution du tonnage des déchets verts.

2.2 Préambule à la prévention des déchets :

Créé il y a plus de 20 ans, le Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) était au départ un syndicat exclusivement « d'étude ». De ce fait, le SDCY s'est initialement consacré à l'analyse de solutions pour le traitement des déchets résiduels, afin d'anticiper la pénurie annoncée en capacités de traitement sur le territoire du Centre Yonne.

En 2008, le syndicat s'est donné pour mission de proposer une solution publique aux collectivités et entreprises du Centre Yonne, avec la création d'un pôle de gestion multi filières des déchets ménagers et assimilés et des déchets industriels banals. Malgré les efforts de concertation, ces travaux n'ont pas abouti.

En 2010, le SDCY opère un revirement stratégique et décide de mener une politique de réduction des quantités de déchets à l'échelle de son territoire. Par la suite, plusieurs programmes de prévention se sont succédés.

Pour aller plus loin dans cette démarche de prévention des déchets, les élus des collectivités du SDCY ont conclu un nouveau conventionnement avec l'ADEME : un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) ayant une approche plus globale dans la préservation des ressources. Si le CODEC reste une démarche volontaire, les collectivités à compétence collecte disposent d'un autre outil de programmation territoriale axé sur la réduction des déchets : le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il s'agit d'un document réglementaire et obligatoire, élaboré pour six ans.

En 2018, les huit intercommunalités du centre Yonne (CA de l'Auxerrois, CC de l'Agglomération Migennoise, CC de l'Aillantais, CC Chablis Villages et Terroirs, CC du Gâtinais en Bourgogne, CC du Jovinien, CC Serein et Armance, CC de la Vanne et du Pays d'Othe) ont décidé de confier la rédaction et le dépôt d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés unique sur la période 2019-2024 au SDCY.

Les leviers d'actions restent communs et cohérents avec la politique de prévention menée depuis 2010, mais les objectifs et les moyens sont choisis par les collectivités en pleine autonomie en fonction des contraintes et des spécificités locales.

2.3 Principales actions menées en 2022 :

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne a continué en 2022 ses actions habituelles en faveur de la prévention des déchets : distribution de STOP PUB, mise à disposition de composteurs, articles sur la prévention des déchets.

Bilan des principales actions 2022 :

*** Réalisation de l'étude sur le tri à la source des biodéchets du territoire Centre Yonne :**

Le SDCY a missionné un bureau d'étude qui a dressé un état des lieux des pratiques pour chaque EPCI et qui a évalué les besoins pour permettre le tri à la source des biodéchets (compostage individuel, partagé ou collectif, collecte séparée). À noter que la CCAB atteint déjà le ratio de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles visé par la réglementation.

*** Suivi des sites de compostage collectif :**

Le SDCY a assuré le suivi des deux sites de compostage collectif installés sur le territoire de la CCAB : au Centre de Loisirs du Ravillon à Guerchy et à l'IME Les Claires Années à Guerchy.

*** Défi Familles Zéro Déchet :**

Le Défi Familles zéro déchet initié en 2021 visant à accompagner des familles dans la réduction de leurs déchets s'est poursuivi sur 2022. Le SDCY a coanimé avec la CCAB deux ateliers avec les familles ("Jardinage au naturel et compostage" et "0 déchet dans la salle de bain") ainsi que l'évènement de clôture de l'opération.

* Actions PLPDMA :

Donnerie jardinage en avril 2022 et donnerie générale en juillet 2022 : Dans le cadre de sa lutte contre le projet de création d'une décharge sur le territoire et de sa volonté de créer un espace dédié au réemploi, la commune de Valravillon en lien avec l'association C3V, la CCAB et le SDCY ont organisé une donnerie d'objets au sein de la commune déléguée de Laduz en avril 2022 et sur la commune déléguée de Neuilly en juillet 2022. Ces démarches permettent ainsi aux Aillantais de se familiariser avec la notion de réemploi afin d'envisager un lieu pérenne de réemploi par la suite. La donnerie de Laduz a remporté un beau succès, avec un total de 125 kg d'objets qui ont trouvé preneur pour leur donner une seconde vie. La donnerie de Neuilly a permis de récupérer une centaine de kilogramme d'objets avec plus de cinquante visiteurs.

Audit d'établissement : le SDCY a réalisé un audit avec un état des lieux de la gestion des déchets par la structure "Les Petits Tacots" à Aillant sur Tholon et leur a proposé des pistes d'amélioration.

3 La collecte :

3.1 Population desservie :

Communes	Communes déléguées	Nombre d'habitants (population totale INSEE 2022)
CHASSY		476
FLEURY-LA-VALLÉE		1 147
LA FERTE-LOUPIERE		535
LES ORMES		364
LE VAL D'OCRE	SAINT AUBIN CHÂTEAU NEUF	564
	SAINT MARTIN SUR OCRE	
MERRY-LA-VALLÉE		380
MONTHOLON	AILLANT-SUR-THOLON	2 916
	CHAMPVALLON	
	VILLIERS-SUR-THOLON	
	VOLGRE	
POILLY-SUR-THOLON		694
SAINT-AURICE-LE-VIEIL		378
SAINT-AURICE-THIZOUAILLE		257
SENAN		707
SOMMECAISE		369
VALRAVILLON	GUERCHY	1 807
	LADUZ	
	NEUILLY	
	VILLEMER	
TOTAL		10 594

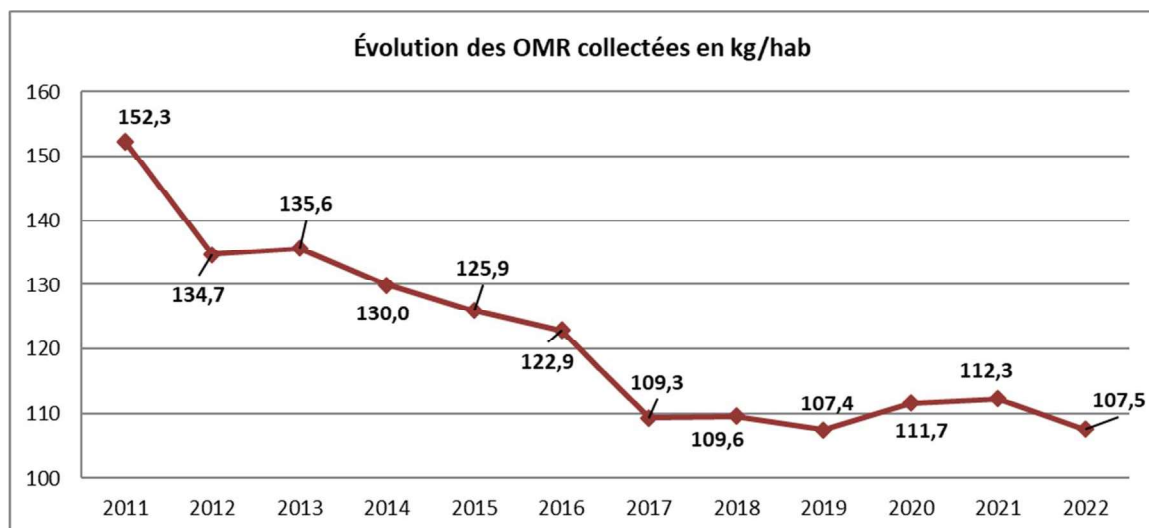
3.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte à porte :

3.2.1 L'organisation :

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société COVED/PAPREC. La fréquence de collecte des ordures ménagères est d'une fois tous les 15 jours. Afin d'assurer le service, une benne est affectée à la collecte.

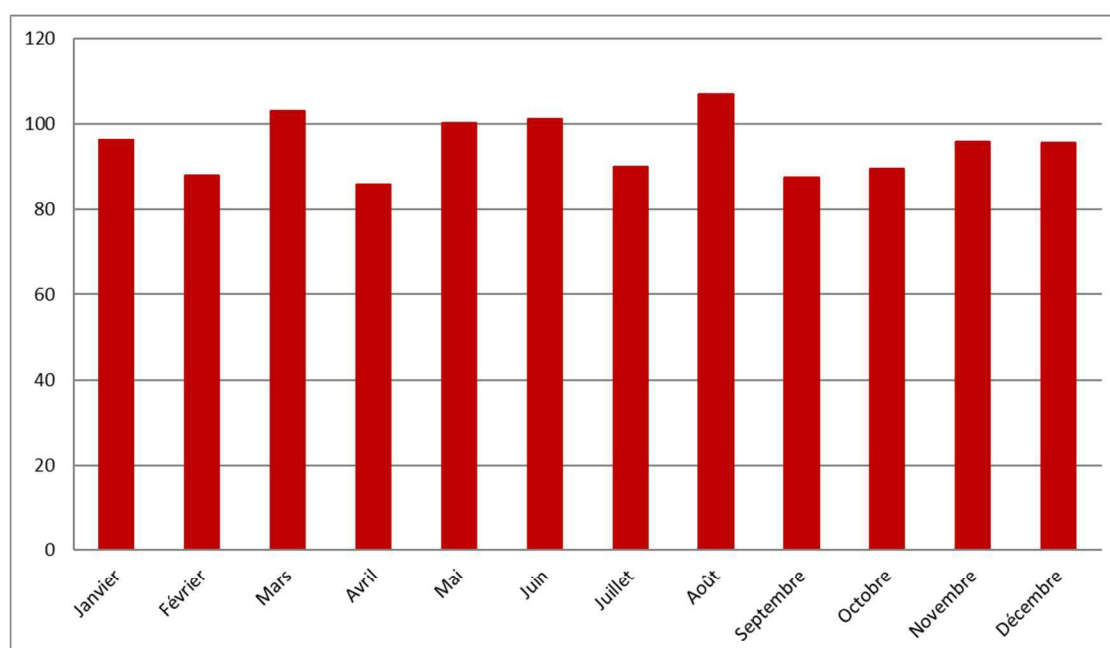
En cas de nécessité, une benne à ordures ménagères de secours est présente sur le site de Volgré, route de Montargis.

3.2.2 Les quantités collectées :



La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles en 2022 est de 107,5 kg/hab. Elle a diminué de 4,5% par rapport à 2021. Nous pouvons expliquer cette diminution par la crise énergétique et par la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Le tonnage des ordures ménagères résiduelles a diminué de 27 % entre 2011 et 2022, il est relativement stable depuis 2017.

Regard sur la saisonnalité des quantités collectées : évolution des tonnages mensuels en 2022



Aucun impact significatif des saisons n'est observé sur la production des ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la communauté de communes.

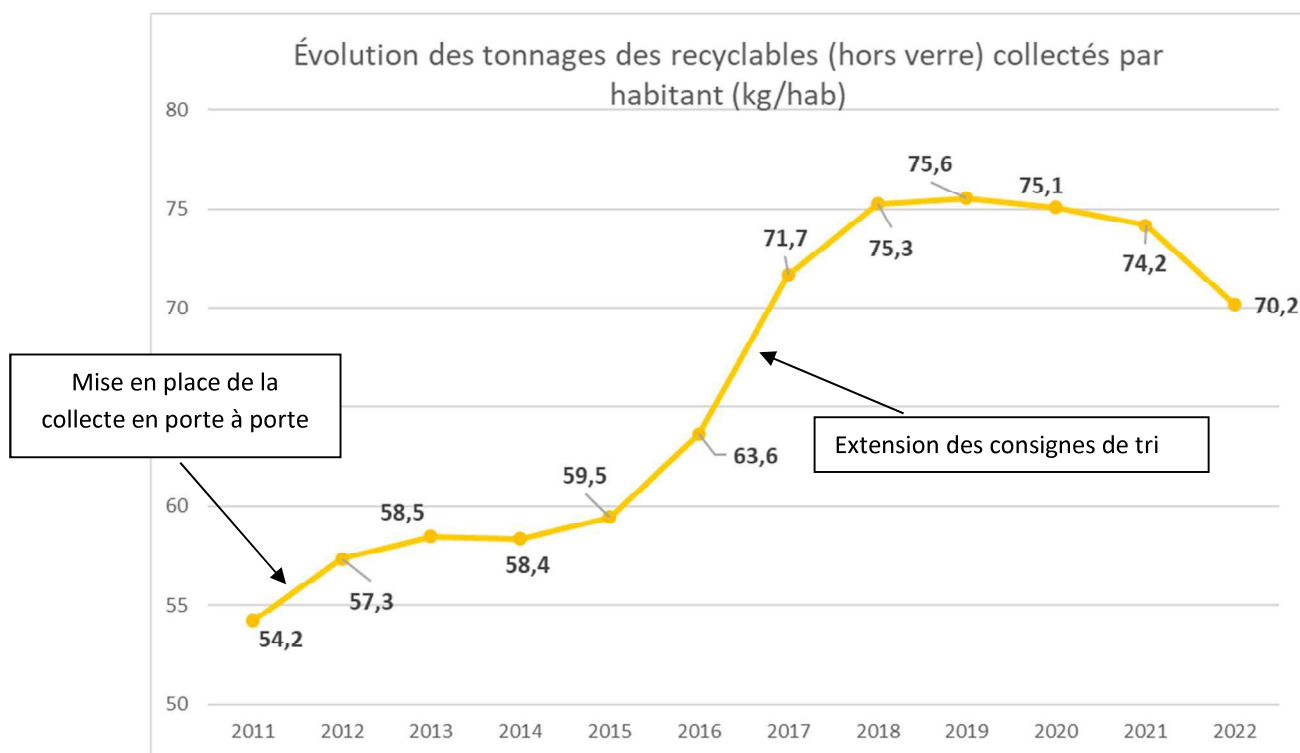
3.3 La collecte sélective des déchets recyclables :

3.3.1 L'organisation :

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société COVED/PAPREC. La fréquence de collecte des déchets recyclables (hors verre) est d'une fois tous les 15 jours, le verre reste lui collecté en apport volontaire une fois toutes les trois semaines environ.

	Semaine impaire	Semaine paire
Lundi	Chassy Les Ormes Villiers-sur-Tholon	La Ferté-Loupière Sommecaise
Mardi	Merry-la-Vallée Le Val d'Ocre Saint-Maurice-le-Vieil	Champvallon Poilly-sur-Tholon Saint-Maurice-Thizouaille
Mercredi	Guerchy Neuilly Villemer	Fleury-la-Vallée Laduz
Jeudi	Volgré Senan	Aillant-sur-Tholon

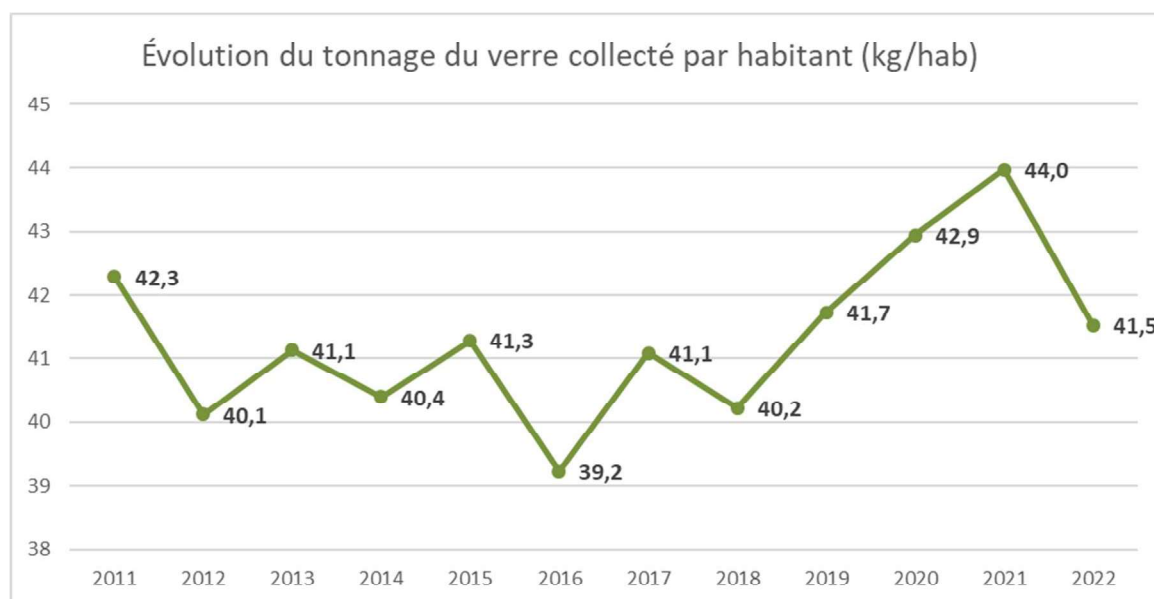
3.3.2 Les quantités collectées de corps creux et corps plats :



Le tonnage de collecte des déchets recyclables (hors verre) a augmenté de 32 % de 2011 à 2022, suite à la mise en place de la collecte en porte à porte et de l'extension des consignes de tri avec une diminution de 6% entre 2021 et 2022. Cette diminution peut s'expliquer par la crise énergétique et par

la baisse du pouvoir d'achat des ménages. La collecte des déchets recyclables (hors verre) représente 70,2 kg/hab pour l'année 2022.

3.3.3 Les quantités collectées dans les containers à verre :



Le tonnage du verre est stable entre 2010 et 2021, avec une diminution de 6 % entre 2021 et 2022. La collecte du verre représente 41,5 kg/hab pour l'année 2022. Nous pouvons expliquer cette diminution par la crise énergétique et par la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

3.4 La collecte en déchèterie :

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les habitants des communes de Merry-la-Vallée, Le Val d'Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil et de Saint-Maurice-Thizouaille ont accès aux déchèteries de Toucy et Pourrain. De la même manière, les habitants de Sommecaise et de la Ferté-Loupière ont accès à la déchèterie de Charny.

La gestion des déchèteries a été reprise par la Communauté de Communes de Puisaye Forterre. Une nouvelle convention pour l'accès aux déchèteries de la Communauté de Communes Puisaye Forterre pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 a été signée le 18 décembre 2018.

3.4.1 La déchèterie de Guerchy :

La déchèterie intercommunale de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne est située sur la commune de Valravillon au lieu-dit « digne chien » sur la RD 14.

Des travaux d'agrandissement et de mises aux normes ont eu lieu sur notre site de la déchèterie en 2016/2017. Les travaux se sont terminés en juillet 2017.

Les travaux d'agrandissement et d'optimisation avaient pour objectifs :

- d'apporter des adaptations aux installations existantes afin d'améliorer l'ensemble du fonctionnement de la déchèterie et de permettre la mise en place des nouvelles filières de valorisation (bois, pneu, mobilier...),

- de permettre la mise en conformité réglementaire du site par l'ajout de dispositifs antichute devant les bennes,
- de veiller à la sécurité des biens, des personnes et des matériaux dans l'enceinte de la déchèterie (protection contre le vol et les dégradations) : mise en place d'un système de vidéosurveillance et d'une clôture active,
- de différencier les voies d'accès des usagers et des prestataires en charges de la collecte des bennes,
- d'adapter et de développer la signalétique des accès et des bennes.

La déchèterie d'une superficie de 4 547 m² comprend les éléments suivants :

- 8 emplacements de bennes à quai + 1 emplacement hors quai,
- un container pour les pneumatiques,
- des bornes de collecte pour : le verre, le textile et les huiles minérales,
- une plateforme de 650 m² pour le stockage et broyage des déchets verts,
- un local pour les gardiens,
- un local de stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques,
- un local pour la ressourcerie,
- un local pour les déchets diffus spécifiques des ménages.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Déchèterie de Guerchy Route départementale 14 - lieu-dit Digne Chien Guerchy – 89113 VALRAVILLON	
<u>Période estivale :</u> Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Lundi et vendredi : 13h30-18h00 Mercredi et samedi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00
<u>Période hivernale :</u> Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Lundi et vendredi : 13h30-17h00 Mercredi et samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :



3.4.2 Les déchèteries de Toucy et de Pourrain :

Les horaires d'accès sont les suivants :

	Déchèterie de TOUCY Zone d'activités Les « Hâtes du Vernoy » Tél. 06 87 13 00 21	Déchèterie de POURRAIN Lieu-dit « Les Champs Blancs » Tél : 03 86 41 02 94
Période estivale : Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Lundi, Jeudi et Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Mercredi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00	Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h00-17h00 Mercredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Période hivernale : Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	Lundi et Mercredi : 14h00-17h00 Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00	Mardi et Vendredi 14h00-17h00 Mercredi 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :



3.4.3 La déchèterie de Charny :

Les horaires d'accès sont les suivants :

	Déchèterie de Charny Zone Artisanale Sud Tél : 03.86.63.69.76
Période estivale : Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Lundi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 Mercredi, Jeudi, Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Période hivernale : Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :



3.4.4 Le bilan des tonnages collectés :

En 2015, un nouvel éco-organisme a été mis en place : ECODDS. Cet éco-organisme prend en charge certains déchets diffus spécifiques (DDS). Dorénavant deux filières interviennent pour les déchets dangereux : les déchets diffus spécifiques ECODDS et hors ECODDS.

Depuis juillet 2017, une benne Eco-mobilier a été mise en place sur la déchèterie de Guerchy

Les quantités collectées sur la déchèterie de Guerchy (en tonnes) :

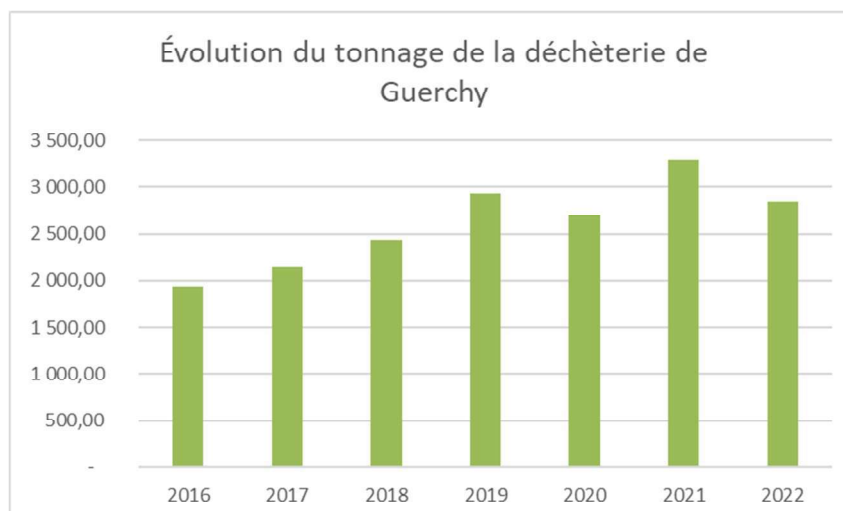
BILAN 2022 : déchèterie de Guerchy		2022	% du poids
Ferraille		130,36	4,57%
Cartons		66,84	2,34%
Végétaux	Benne	177,34	6,22%
	Plateforme	574,70	20,15%
DNR ¹		583,96	20,48%
Bois		289,32	10,15%
Gravats		642,34	22,53%
Mobilier		184,07	6,46%
DDS ² HORS ECO DDS		24,70	0,87%
DDS ECODDS		17,83	0,63%
DEEE ³ + lampes et néons		92,78	3,25%
Pneus ALIAPUR		16,315	0,57%
Pneus non ALIAPUR		3,96	0,14%
Piles		0,82	0,03%
Textiles ⁴		36,91	1,29%
Batteries		3,43	0,12%
Huiles de vidange		5,22	0,18%
Huiles végétales		0,61	0%
TOTAL		2 851,50	100,00%

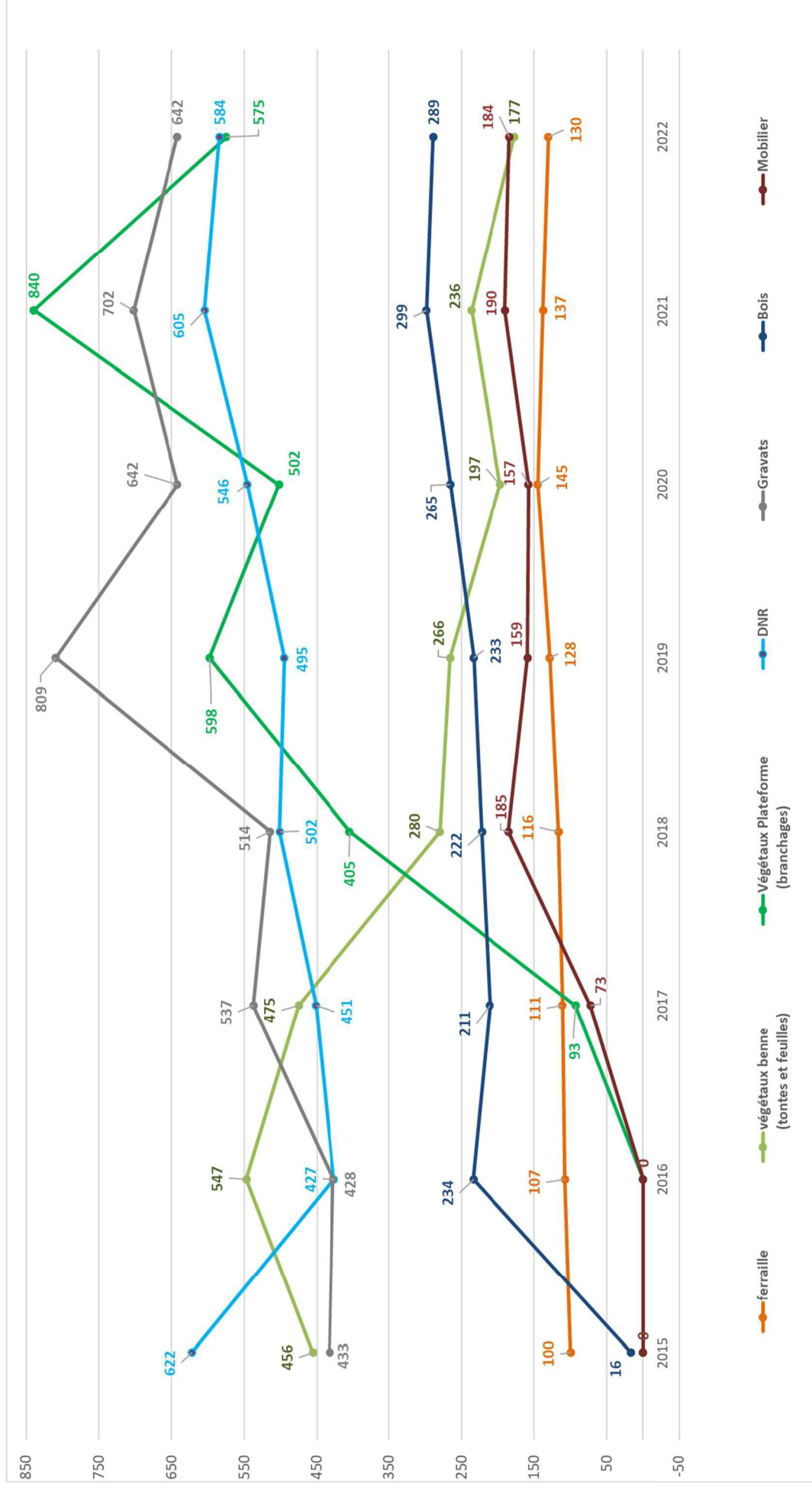
¹DNR : déchets non recyclables = encombrants

²DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peinture, batterie...)

³DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

⁴le tonnage correspond au tonnage collecté en déchèterie et via les bornes situées sur le territoire Aillantais.





L'examen des tonnages collectés en déchèterie met en lumière les faits suivants :

En 2022, les quantités apportées à la déchèterie de Guerchy ont diminué de plus de 13 % par rapport à 2021. Il est noté plusieurs variables :

- Une diminution très importante des végétaux de la plateforme (-31,55%), la benne des déchets verts (-25%),
- Une diminution significative des DEEE (-10.09%), des gravats (-8,55%), et de la ferraille (-5,15%)
- Une légère diminution des DNR (-3,41%), du bois (-3,12%) et du mobilier (-3,09%)

Les quantités collectées sur les déchèteries de Toucy et de Pourrain pour les communes de Merry-la-Vallée, Le Val d'Ocre, Saint-Maurice-Thizouaille, Saint-Maurice-le-Vieil :

Tonnage pour l'Aillantais sur les déchèteries du Toucy et de Pourrain*	
Bilan 2022	Quantité en tonnes
Ferraille	27,24
DNR ¹	95,39
Bois	47,93
Mobilier	36,80
Déchets Verts	86,99
Cartons	16,55
Gravats	133,62
DDS ² HORS ECO	2,75
DDS ² ECO	3,66
DEEE ³ +lampes et néons	19,05
Placo	8,58
Piles	0,17
Pneumatiques	2,95
Textiles	3,40
Batteries	0,44
Huiles végétales	0,09
Huiles de vidange	4,05
TOTAL	489,66

*calcul des tonnages au prorata du nombre d'habitants ayant accès aux déchèteries (tonnage des flux x nombre d'habitants CCAB ayant accès aux déchèteries) / (population totale ayant accès aux déchèteries)

Les quantités collectées sur la déchèterie de Charny pour les communes de la Ferté-Loupière et Sommecaise :

Tonnage pour l'Aillantais sur la déchèterie de Charny*	
Bilan 2022	Quantité en tonnes
Ferraille	22,56
DNR ¹	74,32
Bois	29,22
Mobilier	31,34
Déchets Verts	57,81
Cartons	13,75
Gravats	67,59
DDS ² HORS ECO	2,10
DDS ² ECO	2,94
DEEE ³ +lampes et néons	14,93
Placo	10,35
Piles	0,30
Pneumatiques	1,90
Textiles	2,10
Batteries	0,27
Huiles végétales	0,15
Huiles de vidange	0,63
TOTAL	332,26

*calcul des tonnages au prorata du nombre d'habitants ayant accès à la déchèterie (tonnage des flux x nombre d'habitants CCAB ayant accès aux déchèteries) / (population totale ayant accès à la déchèterie)

¹DNR : déchets non recyclables = encombrants

²DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peinture, batterie...)

³DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

3.5 Comparaison des tonnages collectés :

Ci-dessous la comparaison des tonnages de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne avec les autres collectivités du département de l'Yonne :

	Tonnages CCAB 2022	Département de l'Yonne
	en kg/hab	en kg/hab
OMR	107,5	153
Recyclables (hors verre)	70,2	74
Verre	41,5	35
Déchèterie (hors gravats)	267,1	275
Déchets ménagers et assimilés DMA (hors gravats)	486,3	537

*dernières données ADEME 2021

Ces chiffres illustrent les bonnes performances de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne concernant les performances de collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et du verre et souligne les progrès à effectuer en ce qui concerne les déchets collectés en déchèterie.

4 Le traitement :

4.1 La localisation des unités de traitement :

4.1.1 Les ordures ménagères résiduelles :

Les ordures ménagères résiduelles de la CCAB, collectées en porte à porte, sont traitées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Duchy à Saint-Florentin gérée par la société COVED/PAPREC.

4.1.2 Les déchets recyclables :

Les déchets recyclables (hors verre), collectés en porte à porte, sont envoyés au centre de tri COVED/PAPREC à Ormoy pour être triés par matériaux, ces matériaux sont ensuite envoyés aux filières de recyclage appropriées. Le verre est déposé sur le centre de tri de PAPREC puis acheminé au centre de recyclage.

Matériaux	Filière	Société
Plastique	Recyclage	COVED
Aluminium		COVED
Acier		COVED
Carton		COVED
Papier		Norske Skog Golbey
Verre		Verallia

Il est à rappeler que les **tonnes collectées ≠ tonnes recyclées.**

En effet, les tonnages recyclés sont les emballages reçus par les recycleurs, c'est-à-dire les tonnages collectés déduction faite des erreurs de tri, des stocks non expédiés et d'une freinte due au tri.

Répartition des tonnes recyclées :

	Tonnes recyclées 2020	Tonnes recyclées 2021	Tonnes recyclées 2022	Performance CCA 2020 kg/hab	Performance CCA 2021 kg/hab	Performance CCA 2022 kg/hab	GISEMENT
Acier	27,42	33,00	39,00	2,58	3,11	3,68	3,5
Aluminium	2,5	1,00	1,80	0,24	0,09	0,17	1,2
Bouteilles plastiques et pots et barquettes incolores	42,72	52,76	48,78	4,02	4,96	4,60	17,3
Bouteilles plastiques et pots et barquettes colorées	22,08	11	5	2,08	1,04	0,47	
Pots et barquettes PEHD, PP PS	27,28	45,14	25	2,56	4,25	2,36	
Films plastiques	16,78	30,02	22,86	1,58	2,82	2,16	
Cartonnettes 5.02 ou 1.02	163,25	214,92	296,03	15,35	20,22	27,94	15,3
Briques alimentaires	3	11	8	0,28	1,04	0,76	1,2
Journaux	249,5	168,4	134	23,46	15,85	12,65	
Verre	495,15	485,75	477,83	46,55	45,71	45,10	35,3

		Moyenne des refus de tri	
2012		6,87 %	
2013		9,43 %	
2014		9,00 %	
2015		9,04 %	
2016	Avant extension consigne de tri (01/01 au 15/06)	10,03 %	
	Après extension consigne (15/06 au 31/12)	Refus « plastiques »	Refus « ultimes »
		1,77 %	7,71 %
2017		3,27 %	9,33 %
2018		2,59 %	13,42 %
2019		2,97 %	13,03 %
2020		3,73 %	16,81 %
2021		3,81 %	16,43 %
2022		3,80 %	15,90 %

Le tableau ci-dessus présente le taux d'erreurs de tri par rapport au tonnage global collecté, qui est en net augmentation depuis 2020.

Le pourcentage des refus « plastiques » correspond aux nouvelles résines plastiques collectées conformément à l'extension des consignes de tri mais non recyclables actuellement.

Le pourcentage de refus « ultimes » correspond aux autres refus. Il est retrouvé ici par exemple : du textile, du verre, des emballages contenant des restes alimentaires, des objets (jouets, tube PVC, pèse-personne, vaisselle en porcelaine, abat-jour...), des déchets verts... et depuis l'année 2020 il est constaté également la présence de nombreux masques. L'année 2020 a été marquée par une augmentation assez nette des refus de tri, et en 2021 et 2022 une légère amélioration du taux de refus est relevée.

4.1.3 Les déchets issus de la déchèterie de Guerchy :

Déchèterie	Type de traitement	Société	Lieu de traitement
Ferraille	Recyclage	Shamrock	Joigny (89)
Carton	Recyclage	Sorepar	Ormoy (89)
Végétaux	Compostage	Vert compost	Saint-Cyr-Les-Colons (89)
Encombrants	Enfouissement	Coved	Saint-Florentin (89)
Gravats	Remblai	SARL GYR	Saint-Florentin (89)
DDS	Incinération	CMS High-Tech	Luigny (28)

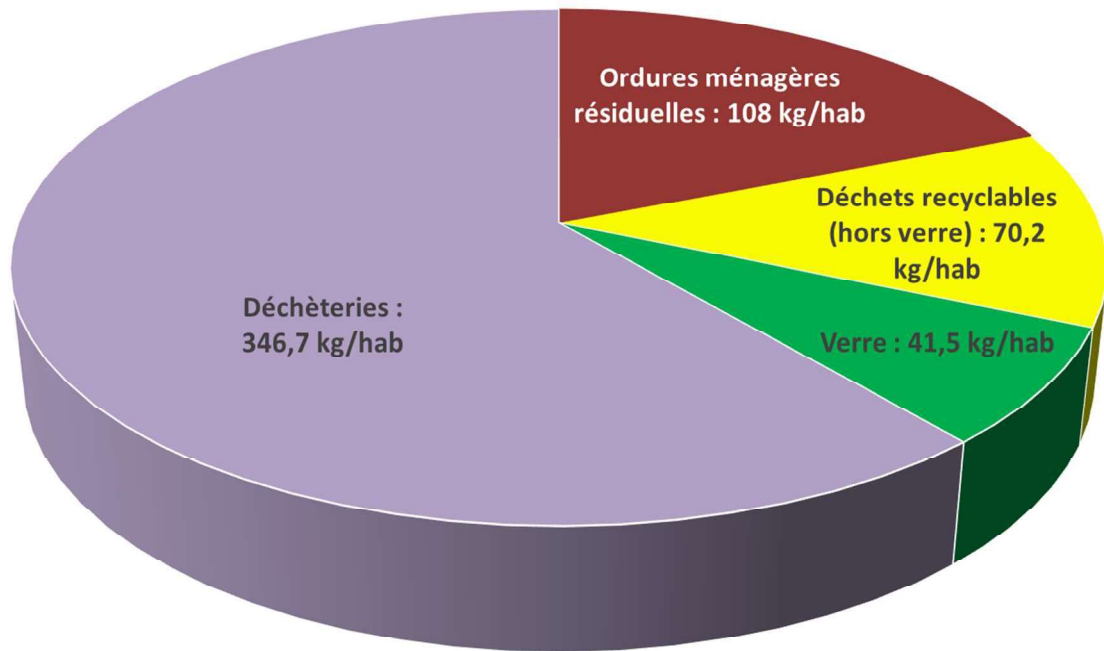
4.2 Le bilan quantitatif des tonnages traités :

(Les tonnages de la déchèterie comprennent ceux des déchèteries de Guerchy, du Toucycois et de Charny (PAP : Porte à Porte ; AV : Apport Volontaire)

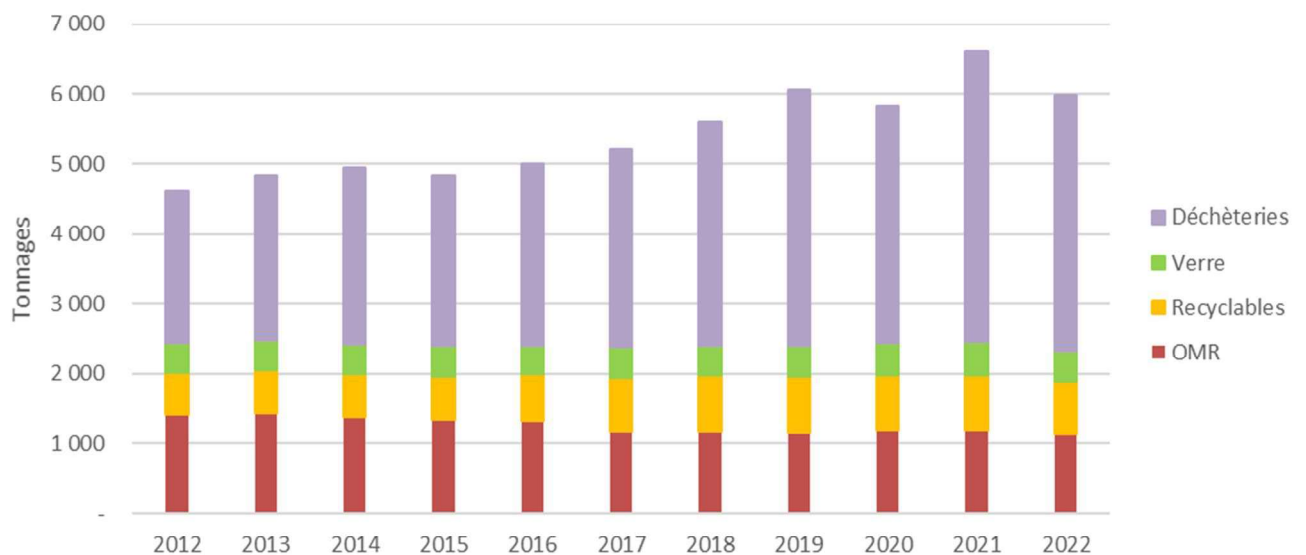
Déchets	Mode de collecte	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Part Total	kg/hab
OMR	PAP	1 171,15	1 145,52	1 187,64	1 193,22	1 139,21	19,0%	107,5
Recyclables	PAP	804,10	805,90	798,62	788,56	743,46	12,4%	70,2
Verre	AV	429,78	445,07	456,84	467,28	439,98	7,3%	41,5
Ferraille	Déchèterie	176,57	185,77	202,04	195,54	180,16	3,0%	17,0
Cartons	Déchèterie	87,69	88,58	83,65	96,58	97,14	1,6%	9,2
Végétaux	Benne	429,38	399,60	298,58	375,51	322,14	5,4%	30,4
	Plateforme broyage	404,64	597,90	502,40	839,65	574,70	9,6%	54,2
Encombrants	Déchèterie	671,50	660,60	710,28	800,83	753,67	12,6%	71,1
Bois	Déchèterie	315,68	326,00	350,93	386,66	366,47	6,1%	34,6
Mobilier	Déchèterie	216,81	187,90	189,47	256,89	252,21	4,2%	23,8
Gravats	Déchèterie	662,61	971,70	803,02	926,45	843,55	14,1%	79,6
Placo	Déchèterie	18,75	16,40	13,58	16,86	18,93	0,3%	1,8
DDS hors ECODDS	Déchèterie	22,97	28,40	35,12	38,37	44,44	0,7%	4,2
DDS ECODDS	Déchèterie	22,66	19,04	20,91	25,00	24,43	0,4%	2,3
D3E	Déchèterie	131,80	125,30	120,26	137,28	126,51	2,1%	11,9
Pneumatiques	Déchèterie	12,05	16,40	15,34	21,00	25,13	0,4%	2,4
Textiles	Déchèterie + AV	16,02	38,61	38,57	46,32	42,41	0,7%	4,0
Piles	Déchèterie	1,40	1,40	0,97	1,24	1,29	0,0%	0,1
TOTAL		5 595,56	6 060,09	5 828,22	6 613,24	5 995,81	100,0%	566,0

Le taux de valorisation de nos déchets est de 63 % (hors gravats).

Répartition des déchets collectés sur l'Aillantais en 2022



Évolution du tonnage des déchets ménagers sur l'Aillantais



5 La redevance incitative :

5.1 Le nombre de bacs mis en place :

Nombre de bacs OMR en 2022 :

Volume du bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L	TOTAL
Nombre de bacs	1290	2204	766	758	110	21	41	5190

Nombre de bacs recyclables en 2022 :

Volume du bac	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L	TOTAL
Nombre de bacs	1332	926	612	364	14	59	3307

Dotation en sacs : 283 foyers sont dotés en sacs

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de bacs OMR	4 977	5 018	5 006	5 021	5 060	5 061	5 131	5 148	5 192	5 202	5190
Nombre de foyers dotés en sac	210	234	257	254	260	266	265	272	289	275	283
Nombre de bacs Recyclables	2 396	2 550	2 576	2 553	2 820	2 909	3 028	3 075	3 165	3 244	3307

L'augmentation du nombre de bacs des recyclables mis place est cette année encore constatée ; en partie expliquée par une adaptation des bacs due à l'extension des consignes de tri et par l'augmentation des changements des anciens bacs cassés. Une baisse légère des bacs OMR en place est observée, cette diminution peut s'expliquer par la diminution du nombre d'habitants.

5.2 La grille tarifaire 2022 :

Volume du bac en L	Part abonnement	Part au volume	Part variable à la levée	Redevance mini 12 levées
80	75,46 €	33,16 €	2,66 €	140,54 €
120	75,46 €	49,75 €	3,19 €	163,52 €
180	75,46 €	74,62 €	3,83 €	196,05 €
240	75,46 €	99,49 €	4,6 €	230,11 €
360	75,46 €	149,24 €	5,52 €	290,89 €
500	75,46 €	207,28 €	11,65 €	422,54 €
770	75,46 €	319,21 €	17,94 €	609,95 €

Depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012, les montants de la redevance minimum ont diminué d'environ 17 %.

5.3 Évolution du montant de la redevance incitative :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant contribution redevance incitative	1 161 614 €	1 160 957 €	1 059 892 €	875 240 €	1 174 480 €	994 936 €	1 001 629 €	1 004 231 €	1 002 849 €	1 019 821 €	1 022 486 €

B. Les indicateurs financiers :

1 Les modalités d'exploitation du service collecte et traitement :

	Collecte	Marché d'exploitation
Collecte	Résiduelle	COVED
	Verre	COVED
	Sélective	SOREPAR/COVED
	Déchèterie	COVED + SUEZ (FERRAILLE)
Traitement	Résiduelle	COVED
	Verre	SAINT GOBAIN
	Sélective	SOREPAR
	Déchèterie	COVED + SUEZ (FERRAILLE)

2 Le bilan annuel des coûts :

2.1 Les principales dépenses et recettes du service :

Le bilan financier a été établi via la matrice standard d'expression des coûts, outil développé et mis en place par l'ADEME. Cette matrice offre un cadre de restitution adaptable à toutes les collectivités et s'appuie sur des règles et des conventions. La matrice des coûts n'est pas le reflet exact du budget annexe.

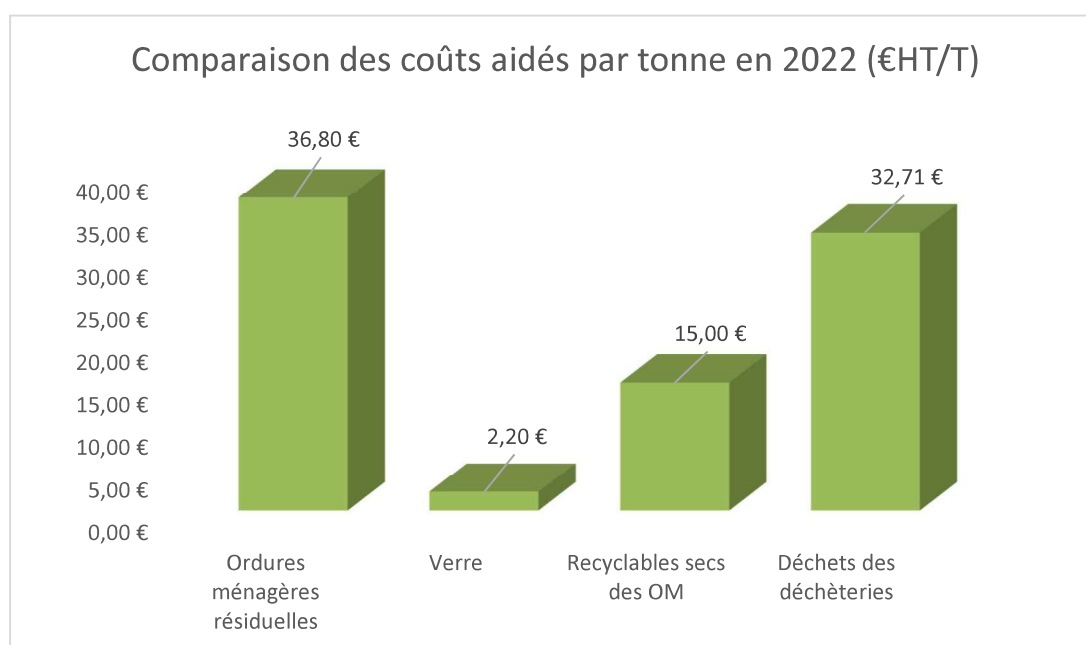
Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS				Total
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	54 214 €	6 777 €	47 437 €	27 107 €	135 534 €
Communication	5 042 €	630 €	4 412 €	2 521 €	12 605 €
Prévention	4 380 €	548 €	3 833 €	2 190 €	10 951 €
Pré-collecte	17 550 €	3 732 €	16 349 €	- €	37 630 €
Collecte	172 354 €	28 410 €	163 330 €	96 363 €	460 456 €
Transfert/Transport	- €	- €	- €	82 872 €	82 872 €
Traitement des déchets non dangereux	138 462 €	- €	180 434 €	169 660 €	488 557 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	35 872 €	35 872 €
TOTAL CHARGES	392 002 €	40 096 €	415 794 €	416 585 €	1 264 477 €
Ventes de produits et d'énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Matériaux	- €	10 620 €	52 962 €	34 694 €	98 276 €
Compost	- €	- €	- €	- €	- €
Énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Prestation à des tiers	956 €	213 €	956 €	- €	2 125 €
Autres produits	- €	- €	- €	- €	- €
Tous soutiens des sociétés agréées	- €	5 857 €	202 957 €	14 135 €	222 949 €
Reprises des subventions d'investissement	1 134 €	121 €	- €	21 260 €	22 515 €
Subventions de fonctionnement	14 €	2 €	12 €	7 €	35 €
Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS	2 104 €	16 813 €	256 887 €	70 096 €	345 900 €

Soit un taux de couverture de 27 % des dépenses.

2.2 Calcul des différents coûts :

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM	Déchets des déchèteries	Total
Tonnages	1 139	440	743	2 830	5 153
Nb d'habitants	10 594	10 594	10 594	10 594	10 594
Coût complet	392 001,80 €	40 096,29 €	415 793,59 €	416 585,02 €	1 264 476,70 €
Coût technique	391 045,38 €	29 263,45 €	361 875,50 €	381 891,20 €	1 164 075,52 €
Coût partagé	391 045,38 €	23 406,39 €	158 918,81 €	367 756,08 €	941 126,66 €
Coût aidé	389 897,46 €	23 283,55 €	158 906,63 €	346 489,24 €	918 611,69 €
Coût aidé (€/tonne)	342,25 €	52,92 €	213,74 €	122,43 €	178,28 €
Coût aidé (€/habitant)	36,80 €	2,20 €	15,00 €	32,71 €	86,71 €

- Coût **complet** : la totalité des charges
- Coût **technique** : coût complet — vente matériaux
- Coût **partagé** : coût technique — soutiens
- Coût **aidé** : coût technique — soutiens — aides



2.3 Comparaison avec les années précédentes :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût aidé /tonne	175,82 €	173,46 €	176,79 €	147,63 €	156,37 €	155,62 €	179,23 €	155,35 €	178,28 €
Coût aidé/hab	82,27 €	79,30 €	82,76 €	72,09 €	70,16 €	74,25 €	84,67 €	83,12 €	86,71 €

L'augmentation du coût aidé s'explique par l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ainsi que par l'augmentation des prix de collecte et de traitement.

2.4 Comparaison avec le coût de référence national (référence année 2021) :

Le coût aidé national moyen du service public de gestion des déchets est de **97.1 € HT par habitant** (source ADEME : référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets).

C. La communication :

1 La communication grand public :

- Le planning de collecte pour l'année 2022 a été distribué par les communes en début d'année et il est disponible sur le site internet de la communauté de communes.
- Chaque facture de redevance incitative a été accompagnée d'un document de communication : explication de la facture, proposition du paiement de la facture en deux fois par prélèvement automatique, la répartition des déchets produits et des erreurs de tri, les horaires de la déchèterie, la réduction des déchets.

2 La communication auprès des scolaires :

- "Tous Eco-Responsables" à l'école de Chassy pour la 25^{ème} édition du ramassage de déchets de l'école
- "La Manufacture des Oubliés" au Centre de Loisirs Les Petits Costaud à Bleury
- "La Magie du Compostage" au Centre de Loisirs Les Petits Costaud à Poilly sur Tholon
- "Zéro Déchet" à l'IME de Guerchy

ANNEXE : SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DÉCHETS

